

Conférence de presse de la FEC-FO du 26 octobre 2007

Présentation :

Generali est le troisième assureur européen juste derrière AXA et Allianz. Le Président Mondial est Antoine Bernheim, les filiales françaises sont sous la Présidence de Claude Tendil depuis le 15 avril 2002. Claude Tendil vient d'AXA, il avait organisé la fusion AXA UAP. Germain Ferec a suivi Claude Tendil et est directeur général en charge des ressources humaines et des relations sociales. Michel Estimbre qui vient aussi d'AXA est aujourd'hui « directeur du dialogue dans l'entreprise et de l'environnement de travail ».

Jean-Simon Bitter est secrétaire de la section fédérale des assurances de la fédération des employés et cadres de FO (FEC-FO). Il est délégué syndical central FO chez Generali. Il a conclu un contrat de travail le 15 avril 1973 avec La France Assurances. Il a connu plusieurs fusions et son employeur est aujourd'hui Generali IARD.

Repères :

Le syndicat FO lutte à Generali contre les suppressions d'emplois, pour les augmentations générales de salaires et pour le respect du droit du travail. Depuis 2003 la Direction de Generali essaie d'éliminer FO.

Vos journaux ont largement couvert les mobilisations de juin et de septembre.

La cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 31 mai 2007 imposant aux sociétés du groupe Generali la rectification des bulletins de salaires de tous ses salariés. Generali n'a toujours pas exécuté cet arrêt.

Le groupe Generali veut prendre le contrôle de l'activité de prévoyance du groupe Mornay. (cf Communiqué de presse de Bernard Devy, Président de l'IPGM et vice-président de l'ARRCO.)

Antoine Bernheim est le Président mondial de Generali. Un fonds d'investissement conteste la gouvernance de Generali et son Président.

Les faits :

Le 31 mai 2007 la cour d'appel de Paris rend un arrêt confirmant un jugement du 4 octobre 2005 obtenu par la FEC-FO et condamnant les sociétés de l'UES Assurances France Generali à rectifier les bulletins de salaires de tous les salariés en « portant leur propre nom en qualité d'employeur au lieu et place de l'UES Assurances France Generali » et à payer à la FEC-FO 5000 euros de dommages et intérêts plus 2000 euros au titre de l'article 700.

Le 4 octobre 2007, l'arrêt de la cour d'appel n'est toujours pas appliqué. Une délégation FO est reçue par Michel Estimbre qui exerce une pression de grande ampleur à l'encontre de Jean-Simon Bitter et de FO pour obtenir un accord pour ne pas rectifier les bulletins de salaires.

Ce même 4 octobre 2007, Michel Estimbre adresse à Jean-Simon Bitter une lettre accompagnée d'un chèque de 7000 euros. Or la même somme de 7000 euros fait l'objet d'un virement à la FEC FO annoncé par un courrier de Generali.

Le 17 octobre 2007 lors d'une réunion dite de « concertation » avec l'ensemble des organisations syndicales, Michel Estimbre déclare, sans aucun rapport avec les sujets traités : « Monsieur Bitter était, à l'époque reçu en haut lieu, et ce n'est plus le cas aujourd'hui ».

Le 17 octobre 2007, Michel Estimbre envoie une lettre datée du 16, accusant mensongèrement Jean-Simon Bitter d'occuper un « logement de convenance » depuis 1981, menaçant de lui réclamer 300 000 euros et de le dénoncer aux autres syndicats.

Le 22 octobre 2007, Jean-Simon Bitter écrit à Michel Estimbre au nom de la FEC-FO en lui retournant le chèque de 7000 euros et en l'informant que la FEC-FO se réserve le droit d'engager des poursuites pénales.